



■ Pourquoi est-ce important pour les intermédiaires ?

Dans le cadre du plan d'action UMC 2020, la Commission européenne a déclaré vouloir améliorer l'éducation financière des citoyens en développant un cadre européen de compétences financières et des incitations pour les Etats membres à promouvoir l'éducation financière et l'investissement responsable.

■ Etat des lieux

La **Commission et l'OCDE** ont donc publié un cadre commun de compétences financières pour les adultes en janvier 2021. Il s'agit d'un cadre destiné à être adopté volontairement dans l'UE par les autorités publiques, les organismes privés et la société civile. Le cadre divise les compétences en quatre domaines : l'argent et les transactions ; la planification et la gestion des finances ; les risques et récompenses ; et le paysage financier. Pour chaque compétence, trois dimensions sont prises en compte : la sensibilisation/ la connaissance/ la compréhension ; les aptitudes/ le comportement ; et la confiance/ la motivation/ les attitudes. Le cadre met l'accent sur les compétences en matière de finance numérique et durable.

La Commission et l'OCDE, en coopération avec les Etats membres, travaillent actuellement sur un cadre de compétences financières pour les **enfants et les jeunes** (individus de moins de 18 ans). Ce cadre devrait être achevé en 2023.

Les **AES** sont également actives sur ce sujet. En janvier 2023, elles ont publié un rapport thématique conjoint sur les initiatives nationales en matière d'éducation financière sur le numérique, en mettant l'accent sur la cybersécurité, les escroqueries et la fraude. Le rapport identifie 12 bonnes pratiques que les ANC et d'autres entités publiques peuvent suivre lors de la conception et de la mise en œuvre de leurs initiatives en matière d'éducation financière. Le rapport est basé sur une analyse du référentiel thématique conjoint des AES de 127 initiatives nationales d'éducation financière sur le numérique avec un accent sur la cybersécurité, les escroqueries et la fraude, qui a été publié le 31 janvier 2022. Elle s'appuie également sur les enseignements d'une conférence conjointe de haut niveau des AES sur l'éducation et la littératie financières qui s'est tenue les 1^{er} et 2 février 2022, à laquelle le BIPAR a participé, et d'un atelier avec les ANC en septembre 2022.

Enfin, la **RIS** publiée le 24 mai 2023, contient également des dispositions appelant les Etats membres à promouvoir des mesures qui soutiennent l'éducation des clients de détail/

■ Liens

- Plan d'action UMC 2020
- Cadre commun de compétences financières pour les adultes de la Commission et de l'OCDE (*uniquement disponible en anglais*)
- Référentiel thématique des AES de 127 initiatives nationales d'éducation financière sur le numérique (*uniquement disponible en anglais*)
- Conférence de haut niveau des AES sur l'éducation et la culture financières (*uniquement disponible en anglais*)

clients de détail potentiels en matière d'investissement responsable/d'achat de produits d'assurance lors de l'accès à des services d'investissement/d'assurance ou à des services auxiliaires.

■ Position / messages clés du BIPAR

L'éducation financière devrait être incluse dans les programmes des écoles secondaires. C'est ce que le BIPAR demande depuis 20 ans. Le public devrait aussi être mieux informé du fait que la plupart des produits et activités sont réglementés et supervisés et qu'un tel système devrait créer la confiance nécessaire dans les produits financiers, les concepteurs, les distributeurs, les intermédiaires et les conseillers.

En ce qui concerne le rapport des AES, si le BIPAR salue l'initiative des AES sur l'éducation financière et convient qu'il y a un fort besoin d'éducation financière sur le numérique et en particulier sur la cybersécurité, les escroqueries et la fraude, il n'est pas d'accord avec les AES lorsqu'elles expliquent dans leur rapport que „l'accès aux canaux numériques et à l'infrastructure numérique est devenu une condition préalable pour que les consommateurs fassent usage des services financiers“. L'accès aux canaux ou infrastructures numériques peut être une condition préalable à l'accès aux services bancaires, mais pas aux services d'assurance ou d'investissement. L'accès aux intermédiaires d'assurance/ d'investissement et donc aux services d'assurance/ d'investissement/ de conseils peut se faire sans accès à l'infrastructure numérique.

Le BIPAR a encouragé ses membres à discuter avec leurs autorités du développement de programmes d'éducation financière pour les consommateurs.

■ Prochaines étapes

Le cadre de compétences financières pour les enfants et les jeunes devrait être publié en 2023.